



NOTRE FORMATION

Issu de l'ancien DEA de Droit privé fondé en 1976 par le Professeur Jacques Ghestin, le Master 2 Personne et famille dirigé par Anne-Marie Leroyer offre une excellente expertise en droit civil à ses étudiants.

COORDONNÉES

 12 place du Panthéon,
Paris 75005

 M2personnefamille@gmail.com

 06 51 37 13 77

 Master 2 Personne et Famille
- Paris 1

 m2personnefamilleparis1

 POLAWMIQUE
- Master 2 Personne et Famille

NOTRE ASSOCIATION

ASSOCIATION DU MASTER 2 PERSONNE ET
FAMILLE (AMPF) - PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE

ORGANIGRAMME

LE BUREAU



LE PÔLE ÉVÈNEMENTS

Chloé
Hermeline
Responsable
évènements

Zara Barry
Responsable
évènements

LE PÔLE COMMUNICATION

Julia
Dubouquet
Responsable
communication

Océane
Paulhan
Responsable
communication



DEMANDE DE PARTENARIAT

ASSOCIATION DU MASTER 2 PERSONNE ET
FAMILLE (AMPF) - PARIS I PANTHÉON-SORBONNE

LE SPONSORING

Il s'agit d'un **soutien matériel ou financier** en échange du retrait d'un bénéfice direct.

Possibilité ouverte d'une déduction d'impôt égale à 60% du montant des sommes versées retenues dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise. S'y ajoute le paiement de la TVA déductible.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Il s'agit du **versement de la taxe d'apprentissage** au profit de notre formation.

Possibilité ouverte d'un paiement en faveur de notre formation, par l'habilitation de l'Ecole de droit de la Sorbonne (EDS) à percevoir ce montant pour ses composantes.

LE DON

Il s'agit d'un **don** à l'AMPF afin de contribuer au développement de l'AMPF.

Possibilité ouverte d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant des sommes versées, retenues dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise.



Nos enseignants

Anne-Marie **Leroy**

Grégoire **Loiseau**

Murielle Fabre **Magnan**

Florence **Bellivier**

Daniel **Mainguy**

Vincent **Egée**

Rémy **Libchaber**

Petra **Hammje**

Yves Marie **Laithier**

Judith **Rochfeld**

Edmond **Schlumberger**

Mireille **Bacache**

Jérémy **Houssier**

Florent **Masson**

POURQUOI NOUS SOUTENIR ?

VOS AVANTAGES A CONCLURE UN PARTENARIAT

- Un accès privilégié aux **conférences** annuelles de l'association du M2 Personne et famille.
- Une visibilité sur nos **réseaux sociaux** et à l'occasion de la diffusion de notre **émission juridique** "Polawmique" saison 3.
- Une invitation à **rencontrer** les étudiants à l'occasion d'un petit déjeuner ou d'un afterwork.
- La plaquette des **curriculum vitae** de la promotion.
- La diffusion directe de vos **offres de stage et d'emploi** auprès de nos étudiants et jeunes diplômés du M2.

NOS AVANTAGES A CONCLURE UN PARTENARIAT

- Favoriser **l'insertion professionnelle** des étudiants et anciens étudiants de notre formation.
- Poursuivre la réalisation de **divers projets** s'insérant dans la formation.
- Contribuer au **rayonnement** du M2 Personne et famille, au niveau de l'ordre professionnel ou évènementiel.



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE